

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 2 mars 2026

N° CM02032026-17  
LG/NB

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 24 février 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M. N. RIPALT, Mme E. RABILLER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M. JM BEAUFFRETTON, Mme M RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme A. RABILLER

**Secrétaire : Mme Line VILLATEAU**

---

#### OBJET : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PRIMO-ACCEDANTS – ATTRIBUTIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la politique municipale de soutien à l'accession à la propriété décidée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 avril 2024 ;

VU l'aménagement de l'extension du lotissement de la Balière destiné à accueillir de nouveaux logements ;

VU les permis de construire n°085 182 25 00033 délivré le 22 janvier 2026 et n°085 182 26 0005 délivrés le 5 février 2026 pour des projets de logements situés dans l'extension de la Balière ;

CONSIDERANT que ces permis ont été accordés à des primo-accédants ;

CONSIDERANT que la commune s'est engagée à accompagner l'installation de nouveaux habitants par l'octroi d'une prime de 5 000 € versée aux primo-accédants dans le cadre de cette opération d'aménagement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de verser une prime d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à :

- M. GIRAUDET Matthias et Mme GANDRILLON Laurine, primo-accédants, dans le cadre de la construction de leur logement sur le lot n°7 de l'extension du lotissement de la Balière.
- Mme RAIMBAUD Sabrina, primo-accédante, dans le cadre de la construction de son logement sur le lot n°4 de l'extension du lotissement de la Balière.

DECIDE d'imputer ces dépenses à l'article 20422 du budget général 2026.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Line VILLATEAU**  
Secrétaire de séance